

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 5
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 6
<i>Pour</i>	: 6
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix huit mars deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du onze mars deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr LEROUSSAUD Sébastien

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2025

Secrétaire de séance : Sébastien LEROUSSAUD

Délibération 2025/012 en date du 18 mars 2025

Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget eau

Vu le Code Général des Collectivités (CGCT) ;

Considérant que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Considérant, en vertu de la délibération 2023/032 du 2 juin 2023 que la Commune de Domps s'est portée candidate pour expérimenter le CFU en 2023.

Considérant que la candidature a été retenue au titre de la 3ème vague d'expérimentation du CFU et que la convention tripartite relative à l'expérimentation du CFU a été signée par les services de l'Etat, les services de la DDFIP et la commune le 13 octobre 2023.

Considérant que le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250318-2025-012-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Considérant que les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Considérant que la production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Madame le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'elle ne peut pas prendre part au vote du CFU du budget eau.

Mr CHASSAGNE Yannick est désigné pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame le maire se retire de l'assemblée afin que le conseil puisse délibérer.

Le compte financier unique de la commune pour le budget eau est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	19 245.75
Excédent d'investissement antérieur reporté	82 157.11

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Dépenses d'investissement 2024	14 716.23
Recettes d'investissement 2024	18 146.00
Solde d'exécution de l'exercice 2024	3699.77
Solde d'exécution cumulé	85 856.88

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

RAR Dépenses d'investissement 2024	0,00
RAR Recettes d'investissement 2024	0,00
SOLDE	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Rappel du solde d'exécution cumulé	85 856.88
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL	85 856.88

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement 2024	29 398.79
Recettes de fonctionnement 2024	46 198.18
Résultat de l'exercice 2024	16 799.39
Résultat antérieur	19 245.75
Résultat cumulé	36 045.14

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250318-2025-012-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'adopter le Compte Financier Unique 2024 du budget eau
- D'arrêter les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 18 mars 2025
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250318-2025-012-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025